

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thou-Ingril

Réunion du bureau | 11 janvier 2024, 14h – 16h

Liste de présence

Collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux

Titulaire	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Michel GARCIA	Président de la CLE, représentant de Villeveyrac	X		
Vincent SABATIER	Vice-Président de la CLE, représentant de Sète		X	
François COMMEINHES	Représentant de SAM	X		
Gwendoline CHAUDOIR	Représentante de la CAHM			X
Véronique CALUEBA-RIZZOLO	Représentante du Conseil Départemental	X		
Sébastien DENAJA	Représentant du Conseil Régional			X
Maryalis CARMEL	SMBT		X	
Georges NIDECKER	SBL	X		

Collège des représentants des usagers, des organisations professionnelles et des associations

Structure/services	Prénom NOM			
CRCM	Patrice LAFONT	X		
Chambre d'agriculture				X

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Structure/services	Prénom NOM			
Services de l'Etat	Maité LAIR	X		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Mathilde ROLLET	X		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Elise GARCIA	X		

Autres personnes

Collectivité/services	Prénom NOM			
SMBT	Elise BOURRU	X		
SMBT	Stéphane ROUMEAU	X		
CD34	Caroline MULLER	X		
SPLBT	Stéphane JUNCOSA	X		
CITEO Ingenierie	David ESCARZAGA	X		
SPLBT	Christophe CLAIR	X		

ECOFILAE	Rémi DECLERCQ	X		
SAM	Jacques DELAGNES	X		
SMBT	Romain PETE	X		
CAHM	Olivier ARCHIMBEAU	X		
Commune de Sète	Céline CABAYE	X		
SAM	Jérémy GALLION	X		
SMBT	Sonia SEJOURNE	X		
SMBT	Christine BONELLI	X		
SMBT	Fabien HERAN	X		
Commune de Sète	Jean-Michel ISOARD	X		

Rappel de l'ordre du jour

14h00 | Avis sur le projet de ZAE l'Embosque à Gigean

14h45 | Présentation du projet Salt'eau

15h15 | Présentation du projet d'apport en eau douce à la lagune

15h30 | Points divers : bilan de l'année 2023 et perspectives pour 2024

Documents :

20240111 bureau CLE.pptx

PR-SALTEAUX_240111_CLE Thau.pptx

Présentation CLE du 11 janvier 2024 Vdef.pptx

Synthèse des discussions

1/ Avis sur le Dossier Loi sur l'Eau du projet d'extension et de requalification de la zone d'activité existence de l'Embosque, Gigean

Les intervenants de la SPLBT et de CITEO Ingenierie présentent le projet en s'appuyant sur le document *Présentation CLE du 11 janvier 2024 Vdef.pptx*

A leur départ, Elise Bourru présente différents points du projet au regard du SAGE.

Olivier Archimbeau demande quels sont les points négatifs.

Michel Garcia répond qu'ils concernent surtout les zones humides, mais que le projet est globalement très positif si on fait la balance points négatifs – points positifs.

Georges Nidecker : avec les résultats du plan de gestion stratégique des zones humides, peut-on éventuellement conseiller le porteur de projet sur les sites à choisir pour la compensation de la destruction des zones humides ?

Elise Bourru répond que oui, en tout cas pour les sites dont on sait le caractère humide ou non.

Michel Garcia propose que le bureau donne un avis favorable avec des remarques positives sur les aspects hydraulique et pollution, et mentionner que le volet zones humides n'est pas optimal.

Elise Garcia demande à rappeler la démarche ERC (éviter réduire compenser) qui est inscrite dans le SDAGE, et de préciser ce qu'il en est dans le dossier. Il peut être fait des préconisations en lien avec le plan de gestion stratégique des zones humides. Pour le volet cours d'eau, on voit que la proposition a été travaillée et s'inscrit dans la stratégie du territoire.

Georges Nidecker propose de préciser dans l'avis que le projet est co-construit sur les aspects hydraulique, qualité, cours d'eau avec le SMBT.

Stéphane Roumeau souligne qu'en dehors de ce projet il y avait l'objectif sur le territoire de traiter la reconnexion de la Vène à la Barbière et les problématiques du pluvial, ce qui est donc un avantage du projet.

2/ Présentation du projet Salt'eau

François Commeinhes demande si l'on connaît la part du réseau collectif à étanchéifier par rapport au réseau privé, pour traiter les intrusions d'eau salée.

Jérémy Gallion répond que c'est un des objectifs du diagnostic, avec go/no go sur la partie opérationnelle selon les résultats.

Michel Garcia ajoute que vis-à-vis de la réglementation concernant la REUT on est classe B, réservée à de cultures agricoles pérennes (vigne ou arboriculture notamment), donc il y aura à aller plus loin en traitement si l'on veut irriguer en maraîchage par exemple (classe A).

Rémi Declercq confirme qu'il sera possible d'envisager un système de désinfection si on veut être en classe A.

Véronique Calueba évoque qu'au delà de l'optique de trouver de l'eau pour l'usage agricole, d'autres possibilités de réutilisation de cette eau à plus long terme sont à envisager (usage domestique type douche, etc).

Stéphane Roumeau indique également que d'un point de vue économique le dessalement est énergivore. Est-il abordé comme un levier d'arbitrage entre les différents scénarios ?

Rémi Declercq confirme que ça fera partie des critères pour comparer les scénarios.

Jérémy Gallion complète : il y aura également une réflexion sur un plan d'urgence si la salinité explose par exemple.

Stéphane Roumeau ajoute qu'il faudra également évaluer la pertinence du projet par rapport au fait que c'est de l'eau qu'on soustrait à l'étang.

Jacques Delagnes : on posera également la question du concentrat (en sel) et du lieu de son rejet éventuel.

3/ Présentation du projet d'apport en eau douce à la lagune

Romain Pete présente l'étude, qui va démarrer en 2024 en concertation entre le SMBT et IFREMER, pour une durée de 18 mois.

A la fin de l'étude, une réunion de concertation permettra de décider des scénarios (réalistes) d'apport d'eau douce à la lagune, qui seront testés en modélisation.

Georges Nidecker demande si les apports provenant du canal du Midi seront calculés et comment ?

Stéphane Roumeau : ils seront calculés au moment des éclusages (nombre d'éclusages et volume connu pour un éclusage), les données VNF sont disponibles. Le sujet délicat se situe au niveau de l'ouvrage qui a été construit par on ne sait qui ni pourquoi, et qui aujourd'hui régule les apports d'eau douce à la lagune.

Romain Pete confirme que la troisième possibilité d'apport d'eau à la lagune est bien via l'écluse du Bagnas même si les volumes sont plus faibles.

Stéphane Roumeau explique que l'objectif est de tester notamment un scénario d'apport massif en eau douce, pour voir s'il y a un impact réel quantitatif et surfacique et jusqu'où.

Elise Garcia demande si les liens lagune/mer sont intégrés ?

Romain Pete confirme que c'est intégré au fonctionnement du modèle.

Stéphane Roumeau complète : on prendra également en compte les scénarios futurs d'élévation du niveau de la mer,

Elise Garcia évoque une étape d'apport de connaissances importante. Il faudra réfléchir à la gouvernance à mettre en place autour de cette étude et des scénarios à proposer et la CLE semble être la bonne instance pour en débattre. Concernant les flux maximaux admissibles, cette étude pourrait être une brique permettant de réfléchir aux objectifs qu'on veut se donner sur la lagune, plus globalement.

Stéphane Roumeau ajoute que l'étude intégrera un module biogéochimique en plus de la salinité donc l'azote et le phosphore notamment seront traités.

Michel Garcia constate qu'il est donc possible d'envisager de travailler autour des scénarios en concertation d'ici environ un an.

Olivier Archimbeau demande à ce que les services de la CAHM soient bien associés dès le démarrage de l'étude.

Patrice Lafont rappelle qu'il s'agit d'un projet qui est en réflexion depuis 5 ans. La salinité augmente d'année en année dans l'étang. Le projet Salt'eau va à l'encontre des besoins en eau douce de la lagune et aucune étude des impacts de ce projet n'a été réalisée. Concernant le seuil illégal de l'écluse de VNF il s'agit d'un outil qui permettrait de délester l'Hérault naturellement en cas de crue et pourtant ce seuil est toujours en place.

Michel Garcia intervient sur le sujet du projet Salt'eau : l'irrigation de GDL avec l'eau de la REUT est effectivement vraiment envisagée mais concernant la STEP de Mèze on n'est qu'au stade de la réflexion. L'intérêt du projet est avant tout de travailler sur l'infiltration de sel dans les réseaux et il y aura bien un go/no-go pour la réutilisation des eaux usées traitées en irrigation, ce qui n'est pas fait à l'heure actuelle.

Véronique Calueba demande si l'on pourrait interpeller VNF ou la commune pour détruire le seuil illégal au titre de l'équilibre de l'eau ?

Stéphane Roumeau : un des problèmes est que VNF ne trouve pas de trace d'avant ce seuil ou de sa construction.

Elise Garcia rappelle la nécessaire cohérence à trouver autour de l'ensemble des sujets. Les rejets des STEP font partie des apports en eau douce à la lagune, donc la REUT fait partie des scénarios à tester avec une stratégie à valider ; il ne faut pas déconnecter les projets.

3/ Points divers : bilan de l'année 2023 et perspectives pour 2024

Elise Bourru présente le bilan de l'année 2023 au regard de ses principales missions et donc des actions engagées pendant l'année écoulée, puis les perspectives pour l'année 2024.

Ce point ne suscite pas de questions et Michel Garcia propose de clôturer la réunion.